

1)

Andrew Jeffroy

Bien des gens sont tentés de dire : « La répression française contre les Bretons nationalistes est un de ces excès inévitables qui surviennent dans les époques troublées, telle que la réoccupation de la Bretagne par les Français pendant la guerre ».

Mais huit ans après les faits il n'y a pas trace d'amnistie ; une douzaine de personnes traînent encore dans les prisons françaises ; une centaine de Bretons nationalistes ne peuvent retourner en Bretagne sous peine de condamnation ; les confiscations de propriétés privées se font encore tous les ans. Ceci prouve combien les Français, quoi qu'ils prétendent, ont tremblé devant la menace de la création d'un Etat national breton, et combien cette menace fut réelle.

Puis il y a mieux :

A tous ceux qui sont tentés d'enterrer le passé, les Français viennent de répondre en condamnant à mort le 13 Novembre dernier, pour faits de guerre, le brave Andrew Jeffroy qu'ils tiennent emprisonné depuis bientôt huit ans.

Ils savent bien qui ils frappent. Andrew Jeffroy est un de ceux qui, depuis leur enfance, se sont consacrés à la lutte par tous les moyens contre l'impérialisme français. Les plus dures circonstances, les plus sauvages répressions ne l'ont jamais abattu. Andrew est taillé dans la meilleure étoffe, la plus celtique, et tant qu'il lui restera un souffle, ce sera pour combattre l'envahisseur anglofrançais. Tant que la Bretagne produira des héros comme lui, comme Guy de Coctlogon fusillé en 1945, comme Leo Jasson et son homonyme Andrew Jeffroy fusillés en 1946, comme d'autres encore, tous les espoirs sont permis.

Ses difficultés avec la police française remontent au début des actions des Green ha Du en 1932 alors qu'il avait 20 ans. — « J'ai voulu les faire croire que j'y étais pour quelque chose » dit-il lui-même par la suite « ils m'ont détenu une semaine, perdant leur temps autour de moi ; je savais que chaque jour gagné protégeait ceux qui avaient fait sauter le monument de l'Union et leur laissait le temps de camoufler leurs traces, Réaction unique, il faut le dire à son honneur, parmi tous les nationalistes interrogés à l'époque.

2)

Il était de l'équipe qui protesta contre le voyage officiel du président français Lebrun à St Brieuc en 1938 et fit à cette occasion quatre mois de prison.

Lorsque notre chef Debauvais fut emprisonné pour un an en 1938 et que la situation de plus en plus tendue eût rarifié les candidats aux postes officiels du Parti, Andrew accepta aussitôt la charge d'adjoint responsable pour le pays de langue bretonne. Car il était toujours prêt pour accepter les postes les plus redoutés des bourgeois. Pour toute entreprise risquée, on était sûr de le trouver volontaire. Pourtant, il avait femme et enfants et il lui fallait gagner sa propre vie et la leur dans les circonstances les plus difficiles. Au Congrès du Parti à Quingamp en 1938, lorsqu'il fut question d'attribuer au plus brave l'honneur de trancher la viande selon la coutume celtique, il fut proposé d'emblée et il n'y eut personne à discuter son droit.

Andrew fut naturellement l'un des plus anciens membres du Service militaire breton (Le Brezhon) dès sa création en 1936. Il fut de toutes les manœuvres militaires, de toutes les expéditions avant et pendant la guerre.

De plus, Andrew est écrivain de langue bretonne et orateur populaire en breton. Il a contribué de nombreux articles et nouvelles en breton à différents journaux et revues.

Quoiqu'il ne fit pas partie du Bezen Perrot, il se trouvait à Rennes lorsque la retraite fut ordonnée. Le sort de sa femme et de ses quatre petits enfants qui étaient restés à Locquirec par la force des circonstances, le tourmentait beaucoup, et à juste titre. Il se décida à rentrer et nous quitta en Août 1944 à Paris, tandis que nous allions prendre quartiers dans l'est de la France.

Retournant en Bretagne, il apprit que sa femme avait été très cruellement ^{maltraitée par les} ~~maltraitée par les~~ "fibrateurs", comme il le craignait; battue devant ses enfants; la maison pillée et brûlée; les quatre petits jetés sur la voie publique, et la mère en camp de concentration; elle ne s'est jamais remise de ses mauvais traitements. Elle contracta la tuberculose et se trouve aujourd'hui

encore en sanatorium, tandis que le père est en prison depuis huit ans, maintenant condamné à mort, et les quatre enfants toujours dispersés.

Comme il avait été annoncé que la femme serait relâchée si le mari se constituait prisonnier, Andrew - auquel les sentiments de grandeur sont naturels - eut la candeur de croire aux promesses de nos ennemis. Il alla se rendre avec le résultat que, bien entendu, sa femme ne fut pas relâchée, sinon plusieurs mois plus tard pour aller en sanatorium - à peine moins infortunée que l'architecte breton J. Bouillé, que le docteur Alexis Carrel, que le prêtre ? et d'autres, qui ne sortirent des camps de concentration "libérateurs" que pour aller mourir chez eux.

Andrew fut condamné à la détention perpétuelle.

Non contents de toute cette sauvagerie, les Français lui intentèrent une nouvelle action l'an dernier. En 1943, un bateau transportant deux espions anglais en civil et un homme en uniforme se brisa de nuit en abordant la côte bretonne près de Locquirec. L'homme en uniforme alla régulièrement se rendre à la Kommandantur où il fut reçu en prisonnier de guerre, ce qui déclancha une alerte. Les deux espions allèrent demander secours à la porte d'Andrew. Ils étaient exténués et trempés. Ils étaient matelassés de billets de banque français et lui offrirent une grosse somme pour les guider, qu'Andrew refusa comme de juste. Toutefois il les laissa entrer se sécher et leur donna du pain. Ayant quitté la maison, ils furent arrêtés peu après par la police allemande.

Les Français accusent Andrew d'avoir prévenu la police, ce qui, de toutes façons, eût été son strict devoir de Breton : Ces espions venaient payer les assassins des patriotes bretons, travailler contre nous et nos alliés allemands au bénéfice des Anglofrançais nos ennemis. D'après les règles de la guerre, ces deux espions eussent dû être fusillés sur-le-champ. Les Allemands furent bien gentils : Il se trouve que ces deux Anglais se portent très bien, et ont été assez honnêtes pour témoigner au procès qu'Andrew les avait bien traités chez lui.

Sur cette accusation que n'appuie aucune preuve un tribunal militaire français vient de condamner le brave Andrew Jeffroy à la peine de mort.

4)

André vient de passer huit ans en prison, sa famille est rompue et dispersée ; il n'a pour ainsi dire jamais connu ses deux plus jeunes fils ; tous ses biens présents et à venir ont été confisqués. Cela ne leur suffisait pas. Ces barbares trouvent moyen de le condamner à mort "en justice", sept ans après la fin de la guerre, pour un fait de guerre prétendu qui n'a même pas causé une blessure à personne ! Et alors que les libérateurs assassins de l'abbé Perrot, de Yann Brieler, de Christian Le Part, de Madame du Guerny, de Gaïc et de tant d'autres nationalistes bretons n'ont jamais été inquiétés - sinon félicités ! -

Non contents de le traiter comme jadis César traita Vercingétorix, ils osent encore y ajouter l'odieux de présenter son cas comme une application de "justice" ! Comme s'il pouvait y avoir quelque justice lorsque le plaignant est juge de sa propre cause, et qui plus est contre son vaincu ! Mais le jour approche où l'"injustice" de toutes ces odieuses parodies du type Nuremberg seront une tache indélébile sur le nom des vainqueurs.

En attendant, ils peuvent être sûrs que nous non plus ne sommes guère disposés à leur accorder l'amnistie.

Communication du Dael Broadel Breizh.

[Signature]

Marcel Guieysse
19, Bd. Port-Royal (XIII)

Paris, 25 Novembre 1951

Cher Compatriote,

La presse vous a annoncé la condamnation à mort d'André Geffroy. Ma lettre n'a donc pas pour but de vous la faire connaître. Mais, devant ce coup qui nous est porté, je veux me rapprocher de vous et vous dire, ce que vous avez tous ressenti, à quel point ce jugement est monstrueux ; un homme a été condamné à mort sans preuves, uniquement parce qu'il est nationaliste breton. Voilà la vérité.

Les témoins, dont un des officiers anglais arrêtés, n'ont apporté aucune précision permettant d'établir la culpabilité de Geffroy. Le réquisitoire s'est borné, en quelques phrases brèves, à affirmer la certitude qu'avait son auteur de la culpabilité de Geffroy, sans rien dire des éléments de la cause, sans apporter le moindre indice étayant les raisons de cette "certitude". Et c'est, fort de cette "certitude" qu'il conclut en demandant vingt ans de travaux forcés. Et c'est là-dessus que, malgré l'émouvante plaidoirie de l'avocat, le Tribunal prononça la sentence de mort.

Mais il faut que vous sachiez que, si le réquisitoire fut muet, le Président, tout au long de l'audience, fit violemment le procès du nationalisme breton. Nous avons tous compris, nous qui assistions à cette odieuse séance que, en la personne de Geffroy, c'est le nationalisme breton que l'on a voulu atteindre et frapper.

Nous n'acceptons pas cette inique sentence.

Je remercie ceux qui, spontanément, ne pouvant écrire à Geffroy, m'ont témoigné leur sympathie et leur indignation. Des lettres et des visites reçues ressort cette opinion : pareille attitude ne fait que nous durcir. Oui il faut nous durcir puisque nous sommes ainsi attaqués. On a voulu nous porter un coup décisif ; il ne peut nous abattre. Il ne faut pas que les souffrances de Geffroy, celles de tant de nos camarades martyrisés, fusillés, assassinés, celles de ceux qui vivent depuis des années en exil soient vaines. J'ai voulu que vous sentiez bien que, malgré l'éloignement où nous sommes pour la plupart d'entre nous les uns des autres, malgré l'impossibilité dans laquelle nous nous trouvons actuellement d'avoir une organisation régulière, nous restions unis, gardant au coeur notre idéal vivant et la même volonté de le faire triompher un jour.

En attendant, Geffroy est dans sa cellule, fers aux pieds. On fait cassation : ce qu'il faut, en effet, ce n'est pas simplement la grâce mais la cassation qui permettra à cette affaire de revenir devant un autre tribunal. Si quelqu'un de vous peut toucher des personnalités, des parlementaires, il lui appartient d'attirer leur attention sur ce scandale et de leur montrer la gravité qu'aurait le rejet de la demande de cassation.

Je compte sur vous.

Bevet Breiz.

